Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20250410-2025-11-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 10 Avril 2025

Le 10 Avril 2025 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 4 Avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents Pierre CASALTA, Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre-Antoine SECONDI, Pierre-Paul SERAFINI , Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI et Jean-Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Philippe TROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procurations : 1
Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Délibération n°2025 -11 du 10 Avril 2025: Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale,
Compte tenu de ces éléments
Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2024

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.29 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.04 %
- taxe d'habitation : 14.44 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction régionale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente decision

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 10 Avril 2025,

Le maire

Don Georges SIMEONI

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO (CORSE DU SUD)

Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20250410-2025-11-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 035 BELVEDERE CAMPOMORO
ARRONDISSEMENT : 2A SARTENE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SARTENE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 056 302	21,29	99,35	1 090 000	232 061	21,29	232 061
Taxe foncière non bâties (TFNB)	13 251	39,04	194,44	13 700	5 348	39,04	5 348
Taxe d'habitation (TH)	1 301 058	14,44	57,00	1 300 000	187 720	14,44	187 720
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	425 129		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	1 197 165	14,44	40,00	1 194 000	68 965	40,00	68 965

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)	425 129	=	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			680	0	0	-76 497	-75 817

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
494094		-75 817		418 277

À AJACCIO
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS MARTIN

Le
Pour la Préfecture,

Le 10 Avril 2025
Pour la Commune,
Le Maire,
Don Georges SIMEONI

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20250410-CFU2024-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 10 Avril 2025

Le 10 Avril 2025 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 4 Avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents Pierre CASALTA, Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre-Antoine SECONDI, Pierre-Paul SERAFINI , Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI et Jean-Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Philippe TROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procurations : 1
Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Délibération n°2025 -12 du 10 Avril 2025: Vote du compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Belvédère Campomoro

Vu le CFU 2024 de la commune de Belvédère Campomoro

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. Le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Jean-Pierre TOLINI

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	559 774.64 €	771 438.38 €	1 331 213.02 €
	Recettes réalisées	462 088.07 €	862 184.42 €	1 324 272.49 €
	Restes à réaliser	75 158 €		75 158 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	443 175.65 €	1 231 518.07 €	1 674 693.72 €
	Dépenses réalisées	260 163.78 €	595 487.40 €	855 651.18 €
	Restes à réaliser	87 412 €		87 412 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	201 924.29 €	266 697.02 €	468 621.31 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 116 598.99 €	460 079.69 €	343 480.70 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	85 325.30 €	726 776.71 €	812 102.01 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 12 254 €		- 12 254 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	73 071.30 €	726 776.71 €	799 848.01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, M. Le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Votes	
Voix POUR	8
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Belvédère Campomoro

- **DONNE** pouvoir à M .le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 10 Avril 2025,

Le maire

Don Georges SIMEONI

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO (CORSE DU SUD)

Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20250410-CFU2024-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 10 Avril 2025

Le 10 Avril 2025 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 4 Avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents Pierre CASALTA, Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre-Antoine SECONDI, Pierre-Paul SERAFINI , Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI et Jean-Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Philippe TROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procurations : 1
Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Délibération n°2025 -13 du 10 Avril 2025: Délibération d' affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	116 598.99 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	460 079 .69 €

Solde d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement :	201 924 .29 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	266 697.02 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser

En dépenses pour un montant de :	87 412 €
En recettes pour un montant de :	75 158 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

Au compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	726 776.71 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 10 Avril 2025,

Le maire

Don Georges SIMEONI

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO (CORSE DU SUD)

Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20250410-BP2025-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 10 Avril 2025

Le 10 Avril 2025 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 4 Avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents Pierre CASALTA, Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre-Antoine SECONDI, Pierre-Paul SERAFINI , Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI et Jean-Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Philippe TROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procurations : 1
Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Délibération n°2025 -14 du 10 Avril 2025: Vote du budget 2025

M. le Maire Invite le conseil à prendre connaissance du projet de budget primitif pour l'année 2025 dans les détails de sections de fonctionnement et d'investissement ;
Il Invite le conseil à délibérer sur le projet de budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
Vu, le projet de budget présenté par Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	9
Voix CONTRE	0
Abstention(s)	0

VOTE le budget aux équilibres et dans les termes suivants :

Section d'investissement : dépenses et recettes : 537 432.75 €

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 517 213.71 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 10 Avril 2025,

Le maire

Don Georges SIMEONI

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO (CORSE DU SUD)

Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000350-20250410-2025-15-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Belvédère Campomoro
Séance du 10 Avril 2025

Le 10 Avril 2025 à 17 h, le conseil municipal de la commune de Belvédère-Campomoro, légalement convoqué le 4 Avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique dans la salle des délibérations de la mairie sous la présidence du maire, Don Georges SIMEONI.

Etaient présents Pierre CASALTA, Antoine ETTORI, Michel ISTRIA, Pierre-Antoine SECONDI, Pierre-Paul SERAFINI , Don Georges SIMEONI, Nathalie TRAMONI et Jean-Pierre TOLINI.

Avait donné pouvoir de voter en son nom : Philippe TROUSSEL

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procurations : 1
Secrétaire de séance : Pierre Antoine SECONDI

Délibération n°2025 -15 du 10 Avril 2025: Subvention à l'Association de chasse communale

Monsieur le maire expose que l' Association de chasse communale nous a sollicité pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du budget 2025.

Mr Jean Pierre TOLINI , Mr Pierre Antoine SECONDI et Mr Pierre CASALTA , membres de cette association se retirent de la salle des délibérations et ne participent pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par

Votes	
Voix POUR	3
Voix CONTRE	3
Abstention(s)	0

Le maire ayant voté contre, sa voix est prépondérante.

Décide de ne pas verser de subvention à l'Association de chasse communale

Pour extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Campomoro, le 10 Avril 2025,

Le maire

Don Georges SIMEONI

MAIRIE BELVEDERE CAMPOMORO * CORSE DU SUD *

Le secrétaire de séance

Pierre Antoine SECONDI